



L'UETDC salue la proclamation de la charte des droits fondamentaux

Pour une mise en œuvre active des droits sociaux fondamentaux !

Bruxelles, le 12 décembre 2007

L'UETDC salue la proclamation et la signature officielles de la charte des droits fondamentaux au Parlement européen. L'UETDC juge comme particulièrement positif le fait que la charte comprenne un large catalogue de droits sociaux fondamentaux avec, outre les droits des travailleuses et des travailleurs, des droits et des interdictions sociaux concernant l'ensemble des conditions de vie des individus.

L'UETDC considère les droits sociaux comme un complément obligé des libertés. Les libertés fondamentales ne peuvent s'exercer sans qu'un minimum de sécurité sociale ne soit garanti. Les droits sociaux fondamentaux doivent dès lors être mis sur la même ligne que les libertés. Par opposition aux libertés "classiques" qui en principe fondent des droits "défensifs" vis-à-vis de l'Etat, nous revendiquons par les droits sociaux fondamentaux la réalisation de la liberté avec l'aide active de l'Etat.

Aperçu des droits sociaux fondamentaux :

TITRE IV SOLIDARITÉ

Article 27 – Droit à l'information et à la consultation des travailleurs au sein de l'entreprise

Article 28 – Droit de négociation et d'actions collectives

Article 29 – Droit d'accès aux services de placement

Article 30 – Protection en cas de licenciement injustifié

Article 31 – Conditions de travail justes et équitables

Article 32 – Interdiction du travail des enfants et protection des jeunes au travail

Article 33 – Vie familiale et vie professionnelle

Article 34 – Sécurité sociale et aide sociale

Article 35 – Protection de la santé

Article 36 – Accès aux services d'intérêt économique général

Article 37 – Protection de l'environnement

Article 38 – Protection des consommateurs

En plus:

Article 14 – Droit à l'éducation

Article 15 – Liberté professionnelle et droit de travailler

Article 21 – Non-discrimination

Article 23 – Égalité entre femmes et hommes

Article 24 – Droits de l'enfant

Article 25 – Droits des personnes âgées

Article 26 – Intégration des personnes handicapées

Article 45 – Liberté de circulation et de séjour

L'Union européenne des travailleurs démocrates-chrétiens (UETDC) se compose de 24 organisations de travailleurs issues de 18 pays d'Europe et est une association du Parti Populaire Européen (PPE). Responsable : Christoph Weisskirchen, Secrétaire général.
Tél. : 0032 2 285 4164, Fax : 0032 2 285 4141,
E-mail : euCDW@epp.eu, Site internet : www.euCDW.org